



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
30 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 octobre, à 10 heures

*Président* : M. Momen ..... (Bangladesh)

## Sommaire

Organisation des travaux (*suite*)

Déclaration du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Débat général

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-52651X (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Organisation des travaux** (*suite*) (A/C.2/66/1, A/C.2/66/L.1 et Add.1)

1. **Le Président** dit qu'à la suite de consultations entre le Bureau et les départements organiques chargés de certains points de l'ordre du jour, les dates auxquelles la Commission examinera certains des points inscrits au projet de programme de travail tel qu'il figure dans le document A/C.2/66/L.1 ainsi que la date qui était prévue pour la réunion commune du Conseil économique et social sur le thème « Investir en capacité de production pour une croissance riche en création d'emplois » ont été changées. Le nouveau calendrier paraît dans la nouvelle version du projet de programme de travail datée du 16 septembre 2011, qui donne aussi les dates des six rencontres spéciales dont les thèmes ont été annoncés à la première séance de la Commission.

2. **M<sup>me</sup> Coye-Felson** (Belize), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), se dit préoccupée par la manière dont le nom des délégations est inscrit sur la liste des intervenants et elle aimerait pouvoir en débattre avec le Bureau. La CARICOM soulève la même question dans les autres commissions de l'Assemblée générale.

3. **Le Président** assure la représentante de la CARICOM que le Bureau étudiera la question et répondra en temps opportun à sa délégation.

4. Il croit comprendre que la Commission désire approuver son organisation des travaux telle qu'elle figure, sous sa forme révisée, dans le document A/C.2/66/L.1.

5. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Déclaration du Président**

6. **Le Président** souligne qu'il est important de rechercher de nouvelles manières d'affronter les nombreux problèmes auxquels la Commission va s'attaquer au cours de la présente session, compte tenu en particulier de l'état de plus en plus précaire du système économique et financier mondial. Les rencontres spéciales que la Commission a prévues pour les semaines à venir enrichiront à cette fin ses débats. Outre la réunion commune avec le Conseil économique et social annoncée sur le thème « Investir en capacité de production pour une croissance riche en création

d'emplois », une autre réunion commune est prévue au cours de laquelle d'éminents économistes feront un bref exposé sur les séquelles de la crise financière mondiale et de l'actuelle crise des dettes souveraines.

7. L'économie mondiale se caractérise actuellement par une fragilité du secteur financier privé et l'état affligeant de la dette publique. En outre, comme le printemps arabe l'a démontré, la croissance du PIB n'est pas une mesure suffisante du bien-être. Il faut des approches du développement nouvelles et une paix durable. Les dirigeants mondiaux doivent porter leur attention au-delà du marché de l'euro et faire résolument front contre les incertitudes économiques et les crises qui secouent le monde entier.

8. Les efforts tendant à éradiquer la pauvreté et à continuer à progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement seraient mieux secondés par un environnement économique et financier mondial plus stable. Les pays en développement en situation spéciale, notamment les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays qui sortent d'un conflit, sont en général ceux qui souffrent le plus de l'extrême instabilité de la conjoncture mondiale.

9. La Commission doit se montrer capable de direction éclairée concernant le financement du développement; une stratégie visant à mobiliser toute une gamme de ressources et de bailleurs de fonds et à faire jouer la coopération Sud-Sud s'impose. Il faut établir un mécanisme international pour faciliter une restructuration de la dette plus prompte, plus complète et plus équilibrée et il faudra mener dûment à son terme la série de négociations commerciales de Doha.

#### **Déclaration du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales**

10. **M. Stelzer** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations) parlant au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, dit qu'il faut de nouveaux modèles de développement pour combattre l'inégalité, l'insécurité et le risque dont souffre l'économie mondiale et pour s'attaquer aux manifestations persistantes de la pauvreté, de la faim et du manque d'emploi. Seul un développement durable,

avec accent sur les articulations entre problèmes sociaux, économiques et environnementaux, permettra d'apporter des solutions à long terme aux crises mondiales courantes et à venir.

11. Les délibérations de la deuxième Commission apporteront une contribution des plus précieuses aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur un développement durable qui doit avoir lieu en 2012. Le succès de la Conférence dépendra des progrès qui auront été faits vers le renouvellement des engagements politiques et le renforcement de la volonté collective d'en accélérer la mise en œuvre dont saura faire preuve la communauté internationale. Le Département des affaires économiques et sociales attend avec intérêt de collaborer avec la Commission à la préparation du terrain pour les résultats tangibles et tournés vers l'action et l'avenir qui devront être obtenus eu égard aux principaux thèmes de la Conférence : l'économie verte dans l'optique d'un développement durable et de l'éradication de la pauvreté et le cadre institutionnel à mettre en place pour un développement durable. La Conférence devrait aussi permettre une meilleure mise en œuvre des OMD et l'élaboration de l'agenda des Nations Unies pour le développement au-delà de 2015.

### Débat général

12. **M. Limeres** (Argentine), parlant au nom du Groupe des 77 plus la Chine, dit que l'impact global de multiples problèmes économiques et sociaux dans les pays en développement, l'augmentation des barrières commerciales et les mesures adoptées par certains pays développés face à l'actuelle crise économique et financière risquent de compromettre la réalisation d'objectifs de développement dont la communauté internationale est convenue, notamment des OMD. Pour répondre efficacement à la crise, il faut que les pays développés honorent, en respectant le calendrier de leur mise en œuvre, les engagements qu'ils ont pris, que l'on renforce le cadre des Nations Unies pour donner plus d'effet à la coordination et aux complémentarités et que l'on mette pleinement en place les réformes à apporter au système financier mondial.

13. Le Groupe attache la plus grande importance à la réalisation d'un développement durable et à l'éradication de la pauvreté, demande que l'on aborde le développement durable selon une approche intégrée et plus systémique et engage les pays développés à

prendre l'initiative d'adopter des formes de production et de consommation plus viables. La Conférence de 2012 sur le développement durable et son processus préparatoire offrent d'importantes opportunités d'obtenir un engagement politique en faveur d'un développement durable et de mesurer les progrès accomplis et ce qu'il reste de lacunes dans l'application des résultats des principaux sommets sur la question. La Conférence devra aussi proposer une réponse multilatérale, fondée sur la coopération des pays développés, à des problèmes anciens, nouveaux et récents.

14. Il faut que tous les pays, surtout les pays développés, relèvent les défis que posent les changements climatiques en adhérant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à un second ensemble d'engagements prévus par le Protocole de Kyoto relatif à la Convention. Il faut s'attaquer aux causes profondes, et pas seulement aux conséquences, des changements climatiques. Le Groupe demande la pleine mise en œuvre du Comité permanent du mécanisme financier de la Convention, du mécanisme pour les technologies relatives aux changements climatiques et du Comité d'adaptation lors de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Durban, en Afrique du Sud. Les Parties à l'Annexe II de la Convention devront fournir aux pays en développement les ressources et l'assistance que prévoient les paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 4 de la Convention et il faudra financer convenablement les activités d'adaptation et d'atténuation.

15. Une action internationale s'impose d'urgence pour aider les pays touchés par la dégradation des terres, la sécheresse, les tempêtes de poussière et les tempêtes de sable. Pareille assistance permettrait aux pays touchés de relever les défis de politique mondiale, comme la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et les migrations forcées.

16. Conformément au principe de responsabilités communes mais différenciées énoncé dans la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, les pays développés doivent aider les pays touchés en leur fournissant un surcroît de ressources financières stables qu'ils puissent prévoir, par des

transferts de technologies et par une assistance en renforcement des capacités.

17. Le Groupe estime qu'il faut aborder la gouvernance mondiale dans l'optique d'une mondialisation équitable et sans exclusive adossée à un multilatéralisme renforcé. Une croissance mondiale plus viable et plus équilibrée demande une étroite coordination des décisions de politique macroéconomique avec d'autres domaines de gouvernance mondiale.

18. Le Groupe redemande aux pays développés de faire preuve des accommodements et de la volonté politique nécessaires pour mener à son terme la série de négociations de Doha et lui donner sans tarder une issue heureuse orientée vers le développement faisant des besoins des pays en développement sa plus haute priorité. Il compte sur une issue heureuse de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui doit se tenir à Doha en avril 2012 sur le thème « Mondialisation axée sur le développement : vers une croissance et un développement sans exclusive et durable ». Tous les États Membres et organisations du système des Nations Unies doivent en soutenir le processus préparatoire et appuyer les délibérations de la session.

19. En ce qui concerne le financement du développement, le Groupe réaffirme que l'aide publique au développement (APD) demeure indispensable pour faciliter la réalisation des objectifs nationaux de développement, dont les OMD. Pour répondre efficacement à l'actuelle crise financière et économique mondiale, il faut que les bailleurs de fonds honorent d'urgence leurs engagements en matière d'aide. Il est essentiel que les pays en développement disent leur volonté de s'affirmer maîtres et directeurs de leur processus de développement et de disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour définir une stratégie de développement conforme à leur politique de développement et qui reflète leur situation particulière.

20. Le Groupe réitère sa position concernant le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud : il estime que cet organisme mérite d'être une entité séparée chargée de coordonner la promotion et la facilitation de cette coopération. Il réaffirme aussi l'importance d'un renforcement de la coopération Sud-Sud, surtout dans l'actuelle conjoncture économique internationale, comme stratégie visant à soutenir les efforts des pays

en développement pour leur développement et à renforcer leur présence dans l'économie mondiale.

21. Les pays les moins avancés demeurent à la traîne dans leurs efforts de développement, y compris concernant la réalisation d'un grand nombre d'OMD, notamment face aux nouveaux défis et à ceux qui se font jour. Le Groupe demande que soit appliqué pleinement, en temps voulu et de manière efficace, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans le but de permettre à au moins la moitié des pays les moins avancés d'arriver pour 2020 à répondre aux critères de sortie de cette catégorie par un partenariat renouvelé et renforcé pour le développement.

22. Les pays en développement à revenu intermédiaire demeurent, eux aussi, confrontés à de gros défis dans leurs efforts pour atteindre des objectifs de développement dont la communauté internationale est convenue, notamment les OMD. Il faut renforcer le soutien international à leurs efforts de développement par l'assistance technique, par la conclusion de nouveaux partenariats et la mise en place de mécanismes de coopération, y compris bilatérale, par la fourniture de ressources, par des transferts de technologie et par une aide au renforcement des capacités.

23. Le Groupe des 77 plus la Chine continuera à demander la suppression des obstacles qui empêchent les pays soumis à occupation étrangère de réaliser un développement durable et de protéger leur population conformément aux dispositions du droit humanitaire international.

24. **M<sup>me</sup> Coye Felson** (Belize), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les conséquences des crises des trois dernières années dans le domaine de l'alimentation, des combustibles et des finances et l'inquiétante perspective d'une nouvelle récession mondiale sont particulièrement inquiétantes pour les pays en développement, surtout pour ceux qui sont petits et vulnérables et qui n'en sont pas encore à commencer de se remettre de la crise de 2008. Bien que les pays en développement n'aient pas été cause de la crise initiale, ils en subissent le préjudice. L'impact sur les petits pays à économie ouverte des Caraïbes a été particulièrement grave – baisse des recettes du tourisme, ralentissement des envois de fonds, contraction du secteur financier, chute de la demande de produits d'exportation et grave désorganisation du

marché du travail, tout cela dans le contexte général d'une inflation des prix qui a fait décroître le revenu réel des ménages et baisser les niveaux de vie, surtout dans la population socialement et économiquement marginalisée. Un nouveau ralentissement de l'économie mondiale aggraverait la situation et, comme les autres pays en développement, les États membres de la CARICOM auraient besoin qu'on les aide à prévenir les dommages potentiellement durables que la crise pourrait causer à leur niveau de production, à leur stabilité économique et, plus généralement, à leurs perspectives de développement.

25. La profondeur et l'étendue de la crise actuelle ont clairement montré combien les pays sont interconnectés et ce qui ne va pas dans l'actuelle architecture économique internationale. Il faut que les institutions de Bretton Woods tiennent compte des perspectives des pays en développement, en particulier de ceux qui sont petits et vulnérables. Les réformes engagées jusqu'ici sont insuffisantes. La CARICOM demande encore une fois un suivi efficace de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement. Par ailleurs, elle attend avec intérêt le Cinquième dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui devrait souligner les liens inextricables qui existent entre le financement du développement et la réalisation d'objectifs de développement dont on est internationalement convenu, notamment des OMD.

26. Si le fait que le Groupe des Vingt (G-20) s'est récemment penché pour la première fois sur les questions de développement est à noter, il faut néanmoins que ses actions à cet égard soient conformes au rôle central des Nations Unies dans le développement international. La CARICOM engage le G-20 à inclure dans ses délibérations les attentes d'une plus large tranche de pays en développement, y compris de ceux de la Communauté des Caraïbes, en leur assurant une représentation appropriée à ses sommets.

27. Il faut prêter attention aux préoccupations des pays à revenu intermédiaire, groupe qui comprend la majorité des États membres de la CARICOM, notamment en ce qui concerne la dette et la viabilité de l'endettement. Il faut utiliser une plus large gamme de critères économiques et sociaux pour déterminer le statut de pays à revenu intermédiaire et, dès lors, l'accès à des financements préférentiels.

28. L'attachement de la communauté internationale au multilatéralisme n'a été nulle part plus clairement mis en question que dans la série actuelle des négociations commerciales multilatérales, qui traînent depuis plus de 10 ans. Un système commercial international équitable, fiable et viable dont puissent bénéficier la plupart des États exige que l'on honore l'engagement en faveur du développement qui devrait être au centre de la série de négociations de Doha sur le développement. La Huitième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui aura lieu prochainement, sera une occasion de sortir de l'impasse actuelle.

29. La réalisation d'un développement durable conserve une place centrale dans l'ordre du jour des Nations Unies pour le développement, portant sur des questions qui comprennent l'agriculture, la sécurité alimentaire, une alimentation durable en énergie et les changements climatiques. La crise actuelle dans la Corne de l'Afrique témoigne de l'existence de rapports étroits entre les défis à relever et de la nécessité d'y répondre rapidement et de manière coordonnée.

30. Durant les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, il faut que la communauté internationale renforce le cadre institutionnel qu'appelle la réalisation d'un développement durable et en détermine les moyens d'application. Transfert de technologie, renforcement des capacités, apport de ressources financières supplémentaires et adhésion au principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives sont importants à cet égard. Il faut aussi que la communauté internationale redise son attachement aux principes inscrits dans Action 21 : Programme d'action pour un développement durable, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre de ce programme d'action.

31. Les dommages que les changements climatiques causent déjà aux perspectives de développement de la région de la CARICOM s'aggraveront dans les années à venir. C'est pourquoi la Communauté des Caraïbes attache un haut degré de priorité aux efforts de la communauté internationale pour parer à cette menace mondiale et pourquoi elle demande instamment que se manifeste, lors de la dix-septième session de la

Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, une forte adhésion à l'idée de mettre en place, pour après 2012, un cadre ambitieux et complet demandant des réductions d'émissions en consonance avec les réalités scientifiques et des contributions financières nouvelles et sûres pour les pays en développement, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, et comprenant des engagements en matière d'adaptation et d'atténuation, de renforcement des capacités, de transferts de technologie et d'apport d'assistance financière aux pays en développement.

32. **M. Kleib** (Indonésie), parlant au nom des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que face à la crise économique et financière systémique mondiale, à la crise de sécurité alimentaire et aux changements climatiques, le Comité doit s'attacher à définir des résultats ciblés, des mesures de mise en œuvre concrètes et des solutions pratiques et opportunes et il ne devrait pas hésiter à établir des calendriers définitifs et à retirer des résolutions. Il devrait aussi continuer à faire porter ses efforts sur la réalisation des OMD pour 2015 et engager un dialogue sur l'établissement d'un cadre de développement pour après 2015.

33. L'existence d'un véritable partenariat entre pays développés et pays en développement et la collaboration entre le Comité et des forums comme le Conseil économique et social et le G-20 sont essentielles. En outre, il faut prendre des mesures pour accélérer la réforme de la gouvernance financière et économique internationale par une plus grande collaboration entre agences des Nations Unies et institutions et organisations financières internationales.

34. Pour renforcer l'assise mondiale d'une croissance et d'un développement économiques novateurs et attentifs aux besoins des populations, il faut un cadre de croissance économique équitable, viable et sans exclusive. Il est indispensable aussi d'améliorer les cadres de coopération et la coordination des actions et des politiques au niveau mondial et entre régions et d'adopter, face aux défis, des approches multilatérales sans exclusive, transparentes et efficaces. L'ASEAN réaffirme le rôle central que le système des Nations Unies devrait jouer à cet égard.

35. En mai 2011, les membres de l'ASEAN se sont entendus pour renforcer les priorités de l'Association sur la base de programmes pour accroître la

productivité et la production agricoles, pour renforcer encore la collaboration dans les domaines de la tarification, des stocks, des exportations et des importations et pour en atténuer l'impact sur les pauvres. L'ASEAN a accueilli avec satisfaction l'adoption, en juin 2011, par les Ministres de l'agriculture du G-20, d'un Plan d'action en cinq points sur l'extrême variabilité des prix alimentaires et encouragé le G-20 à mettre en œuvre le Plan. Dans ses délibérations sur le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Comité devrait se pencher sur l'extrême variabilité des prix agricoles, promouvoir des pratiques agricoles viables, encourager l'agriculture familiale et stimuler les efforts pour renforcer la productivité de l'agriculture.

36. La réduction des risques de catastrophe, notamment celle de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, est un important facteur intersectoriel qui contribue à la réalisation d'un développement durable. L'ASEAN a renforcé les dispositifs dans le cadre de son Accord sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence et a, en janvier 2011, lancé le Centre de l'ASEAN pour l'assistance humanitaire. L'Association est prête à travailler avec d'autres organisations régionales engagées dans une entreprise semblable, notamment le Tsunami Regional Trust Fund, le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque et le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes.

37. **M. Dos Santos** (Paraguay), parlant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que ces pays continuent à connaître de graves obstacles au commerce, au transport en transit et au développement social et économique en général. Leur situation géographique désavantageuse les rend moins à même d'établir une base solide pour réaliser un développement durable et pour atteindre des objectifs de développement internationalement convenus, notamment des OMD. La reprise économique mondiale demeure extrêmement fragile, dont la moindre des causes n'est pas une augmentation des coûts de l'alimentation et de l'énergie, une extrême variabilité des prix des produits de base et la menace que posent les changements climatiques. L'impact de tous ces facteurs continue à aggraver la vulnérabilité du groupe aux chocs externes et la croissance économique y a ralenti.

38. Néanmoins, en étroite coopération avec les pays de transit voisins et avec l'aide accrue de ses

partenaires en développement, le Groupe a fait des progrès significatifs vers la mise en œuvre des priorités du Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit.

39. Bien que les politiques de transport en transit aient été modifiées pour réduire les retards et les dysfonctionnements aux frontières, d'autres mesures sont nécessaires. Le Groupe engage ses partenaires en développement à accroître l'aide financière pour des projets régionaux et sous régionaux afin d'améliorer l'infrastructure de transport en transit, de simplifier les procédures et opérations douanières et de passage des frontières et de mettre en place une logistique de transport en transit plus fiable. Une assistance financière est essentielle pour renforcer la compétitivité des exportations des pays en développement sans littoral.

40. Le Groupe remercie les Gouvernements qui ont signé l'Accord multilatéral portant création du Groupe international de réflexion pour les pays en développement sans littoral, engage les autres États membres du Groupe à le faire sans tarder et demande à ses partenaires en développement de soutenir cette initiative et d'autres au nom des pays en développement sans littoral.

41. Le Groupe attache une importance considérable à la convocation en 2013 d'une Conférence décennale d'examen du Programme d'action d'Almaty pour évaluer la mise en œuvre et mettre en place, pour la prochaine décennie, un cadre stratégique commun orienté vers l'action. Les principales priorités du Groupe sont toujours de mettre en place et d'entretenir une infrastructure de transport en transit dans un souci de fluidité par l'aménagement de couloirs de commerce régionaux permettant d'accéder à des ports de mer ou aux marchés de partenaires clefs pour le transport régional, abaissant ainsi le coût du commerce afin de faciliter l'intégration des pays en développement sans littoral dans une économie mondiale en expansion, de plus en plus complexe et de plus en plus changeante. À cette fin, il réitère son appel aux pays développés, leur demandant de faire preuve d'accommodements et de volonté politique en vue de conclure la série de négociations de Doha, en particulier les négociations relatives à la facilitation du commerce. Il soutient aussi

fortement la recommandation que fait le Secrétaire général dans le document A/66/205 selon laquelle il faudrait étudier la question de la vulnérabilité des pays en développement sans littoral aux chocs externes en établissant un ensemble d'indicateurs de vulnérabilité qui puissent être utilisés aux fins d'alerte rapide.

42. Afin de parer efficacement à l'évolution des climats, il faut que les pays en développement sans littoral engagent des activités d'atténuation et d'adaptation. Le soutien total de la communauté internationale par un apport de ressources financières fiables, par le développement, par le transfert de technologie et par le renforcement des capacités est essentiel pour réduire l'écart entre l'adoption d'une politique et son application.

43. **M. Acharya** (Népal), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés (PMA), dit qu'il faut que la Deuxième Commission assume un rôle de direction en recommandant d'engager une action pour donner suite au Programme d'action à l'intention de ces pays pour la décennie 2011-2020. C'est pourquoi il lui faut favoriser la mise en place d'un environnement international propice à la réalisation d'objectifs de développement qui ont été adoptés au niveau international, en particulier par les membres les plus faibles et les plus pauvres de la communauté internationale, ce qui comprend les PMA.

44. Les effets dommageables des crises mondiales dans les domaines de l'économie, de la finance, de l'alimentation et des combustibles ainsi que de l'extrême variabilité des prix sur ces pays continuent à se faire sentir, augmentant leur vulnérabilité, aggravant des faiblesses structurelles profondes, annulant leurs gains de développement et mettant en danger leur possibilité d'accéder aux nécessités de la vie et jusqu'à leur survie même. Face à ces problèmes, il faut que la communauté internationale applique des politiques responsables et les principes d'équité et de partenariat authentique.

45. Développement durable et évolution des climats représentent les plus grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle pour le développement. Les PMA, qui ont le moins contribué aux émissions mondiales de carbone, sont touchés hors de proportion par les effets dommageables des changements climatiques.

46. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable donnera à la communauté internationale une importante occasion de faire preuve

d'une forte volonté politique de direction ainsi que d'un vif attachement au principe du partenariat afin de promouvoir globalement l'ordre du jour pour un développement durable, dans le but suprême d'assurer un développement durable aux pays pauvres et vulnérables du monde.

47. L'objectif fondamental du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 est de permettre à ces pays de répondre le plus tôt possible aux critères de sortie de cette catégorie pour, au bout du compte, la faire disparaître. Ils ont donc besoin d'assistance pour leur permettre de transformer leur structure économique, mettre en place une capacité et une infrastructure de production et pour renforcer leur résilience à long terme aux chocs internes et externes. Il faudra, dans le même temps, que disparaissent des contraintes structurelles et systémiques globales qui sont cause de développement inégal. Le Programme d'action offre à la communauté internationale une occasion unique d'exploiter le potentiel de développement des pays les moins avancés pour une paix, une stabilité et une prospérité mondiales et, au bout du compte, d'en finir avec la pauvreté et la faim.

48. C'est pourquoi le Groupe tient à mettre l'accent sur un certain nombre de points essentiels. Tous les engagements pris dans le cadre du Programme d'action concernant les PMA, le commerce, la dette, l'investissement direct étranger, la technologie, l'évolution des climats, l'atténuation des risques et l'adaptation à ces risques doivent être honorés pleinement et en temps voulu et de manière à pouvoir être anticipés. Les pays les moins avancés, leurs partenaires en développement, les institutions des Nations Unies et autres acteurs pertinents devraient concevoir des plans d'action concrète pour intégrer et appliquer le Programme d'action. Il est essentiel qu'il y ait de solides mécanismes de contrôle et de suivi à tous les niveaux pour en assurer la bonne application et d'autres travaux sont nécessaires pour établir des objectifs et des cibles de développement mesurable qui permettent de suivre l'évolution des progrès vers leur réalisation.

49. Il faut en outre une feuille de route claire pour prolonger les OMD au-delà de 2015 afin d'établir un lien étroit entre le Programme d'action et l'ordre du jour pour après 2015. Il faut que les mesures d'aide extérieure soient conçues et accrues de manière à tenir compte de contraintes et de vulnérabilités qui les

différencient des autres catégories de pays et il faut leur assurer une plus grande marge de manœuvre politique et budgétaire pour leur permettre de poursuivre leurs objectifs de développement d'une manière ordonnée et sans entraves. Il faut que les pays les moins avancés puissent avoir accès, immédiatement et équitablement, à des concours financiers à décaissement rapide; il faut rendre opérationnel le Fonds de Copenhague pour le climat; il faut assurer à ces pays une part équitable de tous les concours financiers à fin climatique. Il faut en outre convenir aussi tôt que possible d'un instrument international juridiquement contraignant pour succéder au Protocole de Kyoto.

50. Il faut que les PMA puissent faire entendre leur voix dans toutes les institutions multilatérales et dans d'autres forums et mécanismes multilatéraux. De même, leurs préoccupations et leurs besoins de développement devraient être pris en considération dans toutes les grandes conférences et tribunes.

51. **M. Kamau** (Kenya) dit, parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, qu'avec la perspective de plusieurs grandes conférences des Nations Unies en 2011 et 2012, la session actuelle de l'Assemblée générale offre une importante occasion de corriger l'absence de la volonté politique nécessaire pour honorer des engagements pris lors de précédentes conférences des Nations Unies. Les tentatives, semble-t-il systématiques, de renégocier ou de diluer les termes de ces engagements risquent de compromettre la réalisation d'objectifs de développement internationalement convenus, comme les OMD. C'est pourquoi le Groupe demande que soient honorés d'urgence et pleinement tous les engagements pris à ce jour, en particulier ceux qui figurent dans la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique.

52. Au fil des années, le manque de moyens de mise en œuvre, conjugué à de multiples crises mondiales concomitantes, a freiné le développement économique et social et empêché la protection de l'environnement dans la plupart des pays d'Afrique. Le Groupe engage les bailleurs de fonds à fournir des ressources financières nouvelles, additionnelles et sûres et à œuvrer en faveur d'une plus grande transparence et d'un plus grand souci de responsabilisation dans la coopération internationale au développement. L'Afrique est reconnaissante à l'égard des pays qui ont atteint leur objectif d'APD et elle engage ceux qui ne



l'ont pas encore fait à le faire au plus vite. Il est essentiel aussi d'accélérer la mise en œuvre de programmes de renforcement ciblé des capacités dans les domaines où intervient le souci de viabilité et de le faire avec la coopération d'institutions locales, nationales et régionales.

53. Le Groupe est disposé à fournir au Gouvernement sud-africain toute l'assistance nécessaire pour assurer le succès de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques et de la septième réunion de la Conférence des parties servant de réunion des Parties au Protocole de Kyoto. La transparence qui caractérise ses opérations fait de la Conférence le forum intergouvernemental approprié pour négocier en vue d'une issue sans exclusive, équilibrée et équitable. Le Groupe soutient le principe du double calendrier, se dit favorable à l'idée d'une deuxième période d'engagements du Protocole de Kyoto et préconise l'adoption d'un document final orienté vers l'action qui réponde comme il convient à l'objectif de viabilité environnementale et traduise le principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives. Les pays africains sont particulièrement vulnérables face aux dommages causés par les catastrophes naturelles et les changements climatiques. Les mesures prises pour faciliter l'adaptation à ces phénomènes doivent être pleinement accordées au régime global sur l'évolution du climat.

54. Une désertification, une dégradation des terres et une sécheresse de plus en plus dévastatrices ont affecté de nombreuses parties de l'Afrique durant l'année écoulée et des conséquences pires sont à attendre. Dans la Corne de l'Afrique, le pire cycle de sécheresse des 60 dernières années a conduit à la famine et à des pertes de vies humaines, de récoltes et de bétail. Les Nations Unies ont officiellement déclaré crise humanitaire l'état de famine qui sévit au Kenya et en Somalie. Il est donc impératif d'agir pour combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, outre que cela pourrait contribuer aussi à relever les défis mondiaux que sont l'insécurité alimentaire, la pauvreté, la perte de biodiversité, la déforestation, l'évolution du climat, les migrations, le problème de l'eau et la réalisation des OMD.

55. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) devrait assurer une allocation équitable de ressources à la Convention – cadre sur les changements climatiques,

à la Convention sur la lutte contre la désertification et à la Convention sur la diversité biologique. Il faudrait renforcer le rôle préventif de la Convention relative à la désertification par la régénération des terres et par des pratiques de gestion viable des terres dans les terres arides et autres écosystèmes. C'est pourquoi le Groupe africain engage ses partenaires à soutenir sa récente proposition, qui est de créer, dans l'optique de cette convention, un groupe intergouvernemental d'experts des terres et des sols, d'après le modèle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et du mécanisme intergouvernemental d'échanges entre scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques. Il faudrait fixer comme objectif de développement durable un taux net de dégradation des terres de zéro. Utilisation viable des terres, agriculture, sécurité alimentaire et sylviculture devraient former la pierre angulaire de l'économie verte.

56. En vue de contribuer à de véritables progrès dans les objectifs et les thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Groupe a entrepris des réunions consultatives et travaillera, pendant la Conférence préparatoire pour la région Afrique, à la définition d'une position commune.

57. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie) dit que le but principal de l'action commune exigée pour moderniser le système de régulation mondiale applicable à l'économie mondiale, pour réformer l'architecture financière internationale et pour établir un nouveau modèle de développement a été défini dans les documents finals des sommets du G-20, en particulier le cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée. Il faut que les Nations Unies continuent à faire en sorte que les efforts engagés dans divers forums multilatéraux, comme le G-20, en vue de créer des mécanismes plus efficaces, plus rationnels et plus équitables pour la régulation monétaire, financière, commerciale et économique soient coordonnés et transparents. La principale priorité de l'Organisation dans la sphère économique et sociale devrait être de promouvoir un partenariat mondial pour le développement dans le but de permettre à tous les pays d'atteindre les OMD et de faciliter la réalisation de progrès véritables vers le redressement des déséquilibres économiques et technologiques entre le Nord et le Sud.

58. Conformément à la résolution 65/1 de l'Assemblée générale portant adoption du document

final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les OMD, des délibérations sur la manière de faire avancer l'agenda international du développement au-delà de 2015 ont commencé. Chaque État doit décider de la manière dont il entend aborder la modernisation afin de relever les défis du développement économique, social et technologique. Dans la poursuite des efforts de modernisation globale qu'elle fait, la Fédération de Russie est disposée à coopérer avec tous les pays qui souhaitent agir en concertation avec elle sur une base équitable et mutuellement bénéfique, comme elle le fait déjà, tant bilatéralement que multilatéralement, avec l'Europe, les États-Unis, les pays de la région Asie et Pacifique et d'autres régions. Les priorités de l'agenda social et économique des Nations Unies évolueront avec le temps et il faut se garder de précipiter le processus complexe qu'exige l'analyse des propositions avancées concernant l'adoption d'une nouvelle stratégie des Nations Unies sur le développement.

59. La pertinence des sujets sur lesquels la Commission va se pencher au cours de la session actuelle sera déterminée dans une large mesure par l'issue du sommet des OMD, de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA et d'autres grands forums internationaux. La délégation de M. Maksimychev espère que les approches unifiées que la Commission recommande contribueront au succès de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les débats qui auront lieu au sein de la Commission et les projets de résolution qu'elle adoptera devraient être pleinement conformes à l'objectif global : renforcer le rôle du système des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale.

60. Le délégation de M. Maksimychev attache une importance particulière au groupe de questions dont la Commission est saisie relativement au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et de la Conférence internationale sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, y compris la question de sources de financement innovantes. La Commission est aussi un forum approprié pour étudier les possibilités d'élargir l'application de technologies respectueuses de

l'environnement et d'accroître le rendement énergétique dans l'intérêt d'un développement durable.

61. La Commission devrait s'entendre par consensus sur des accords équilibrés qui soient dans l'intérêt de tous les pays et se concentrer sur des tâches précises, compte tenu de ce que peuvent faire d'autres forums qui traitent de questions de coopération économiques et financières apparentées.

62. **M. Daoud** (Soudan) dit que, malgré les efforts considérables que font les pays en développement, il y a un milliard de personnes à vivre dans un état d'extrême pauvreté. Les rapports du Programme alimentaire mondial montrent que, si la faim recule, la malnutrition devient un problème croissant, surtout en Afrique, où les flux d'investissements, pourtant très attendus, ont connu une chute de 14 pour cent. Les pays en développement, notamment les PMA, sont entravés par la crise économique et financière actuelle, qui creuse, au niveau mondial, les inégalités structurelles dans les échanges et la finance, par les barrières commerciales, par les obstacles mis à l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et par un alourdissement du poids de la dette extérieure, alors que l'APD est descendue à 0,3 pour cent du produit intérieur brut des pays développés.

63. Le Soudan, qui apporte son concours à la coopération Sud-Sud et à l'intégration économique régionale, participe avec ses voisins à de nombreux projets communs. De tels projets méritent l'attention et le soutien financier et technique de la communauté internationale.

64. La signature de l'Accord général de paix, de l'Accord de paix pour le Darfour, de l'Accord de paix pour le Soudan oriental ainsi que la promulgation d'une Constitution intérimaire ont amélioré, au Soudan, les perspectives de développement durable, d'une répartition équitable des richesses et d'une plus large participation administrative. Toutefois, des sanctions unilatérales, un ralentissement de l'aide et une lourde charge de la dette continuent à poser des obstacles au développement.

65. Le Gouvernement a mis en œuvre un programme national pour parer aux effets de l'évolution du climat, qui comprend des mesures et initiatives d'intervention rapide pour lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les problèmes de santé et d'eau et la désertification. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques constitue la base des

négociations multilatérales sur la question en vue d'établir un mécanisme international équitable pour faire face au problème. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20), qui doit avoir lieu en juin 2012, devrait fournir une occasion de formuler de nouveaux engagements et de mesurer les progrès accomplis jusqu'ici. Dans le même temps, le Soudan tient à redire l'importance des principes contenus dans la Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement, en particulier du principe 7, qui souligne que les responsabilités communes mais différenciées des États sont la base d'une coopération internationale sur l'évolution du climat.

66. **M<sup>me</sup> Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) se dit préoccupée par l'aggravation de la dépression économique mondiale, qui laisse des millions de personnes dans la pauvreté et le chômage, et par les crises alimentaires, énergétiques et environnementales mondiales. Les multiples barrières au développement que les pays du Nord cherchent à imposer au reste du monde doivent céder la place à un nouveau modèle économique qui favorise le développement social et économique de tous les pays et la distribution équitable des richesses et par une restructuration complète de l'architecture financière internationale. On ne manque pas de ressources ni de technologies; ce qui manque, c'est la volonté politique et la solidarité nécessaires pour atteindre ces objectifs.

67. Les pays d'Amérique latine construisent un nouveau modèle social fondé sur la fraternité, la solidarité et la complémentarité sous l'égide de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Accord commercial des peuples Amérique, qui vise à promouvoir un commerce équitable en vue d'assurer un développement social équitable à toute la population des États qui en sont membres. Le fait d'être membre de l'Alliance a permis au Nicaragua de réaliser des progrès économiques et sociaux sans précédent, notamment une croissance impressionnante générée par l'investissement direct, un accroissement de la production et des exportations agricoles et une redistribution des richesses. Le résultat le plus significatif a été la mise en place de ses systèmes de santé et d'éducation entièrement gratuits.

68. Il faut que la communauté internationale rejette le vieux modèle mercantiliste qui a si longtemps gaspillé les ressources nullement illimitées de la terre et causé à l'environnement des dommages dévastateurs. Il faut

qu'elle saisisse l'occasion que présentent la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour remettre l'humanité sur la voie d'une relation harmonieuse avec notre mère la terre. Ne pas le faire serait risquer de causer des dommages inimaginables à des milliards d'êtres humains.

69. **M. Al Hadhrami** (Yémen) dit que la conjonction crise économique crise financière a compromis les progrès des dernières années vers la réalisation des OMD. Il serait difficile maintenant aux PMA de les atteindre, en particulier l'objectif 8, pour la date butoir de 2015. Les efforts des pays butent contre le manque de ressources financières et l'absence d'une conjoncture internationale porteuse. Il faut que la communauté internationale aide les pays en développement et les PMA, notamment en se concentrant sur le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020 conclu à Istanbul en mai 2011.

70. L'évolution du climat touche les pays en développement, en particulier les PMA, dans plusieurs domaines, notamment dans l'agriculture et la lutte contre la pauvreté. Si les tendances actuelles se maintiennent, certains pays disparaîtront complètement. Le cours de l'histoire impose aux pays en développement de mettre en place des politiques appropriées dans le droit fil de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Le Yémen a bon espoir qu'avec la volonté politique nécessaire la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se dérouler à Durban du 28 novembre au 9 décembre 2011, renforcera la mise en œuvre des accords de Cancun et favorisera la réalisation des objectifs de la Convention-cadre.

71. **M<sup>me</sup> Zalkaply** (Malaisie) fait valoir que les délibérations de la Commission auront d'importantes incidences sur l'issue de la Conférence sur le développement durable. Il faut que la Commission aborde immédiatement la question de l'absence de volonté politique et de moyens nécessaires pour mettre en œuvre les accords qui existent déjà sur l'environnement, dont Action 21 et la Convention sur les changements climatiques. Le principe de responsabilités communes mais différenciées et la responsabilité que l'histoire assigne aux pays développés doivent être inscrits dans tous les efforts

qui sont faits pour parvenir à une issue heureuse dans les négociations sur l'évolution du climat et le développement durable.

72. La fragilité du système économique et financier mondial qui résulte de la crise de la dette dans les pays développés continue à poser de graves menaces, et en particulier aux petits pays. C'est pourquoi une réforme globale de l'architecture financière internationale, y compris des institutions de Bretton Woods, s'impose d'urgence afin de renforcer la régulation financière internationale, son suivi et sa supervision.

73. La délégation de M<sup>me</sup> Zalkaply demande instamment la prompt conclusion de la série de négociations de Doha, qu'il faut ramener à son objectif initial d'échanges libres, justes et équitables. Enfin, M<sup>me</sup> Zalkaply souligne qu'il faut renforcer la coopération Sud-Sud sans perdre de vue qu'il s'agit de compléter, non de remplacer, la coopération Nord-Sud.

74. **M. Archondo** (État plurinational de Bolivie) dit que l'intensification des crises économique, financière, environnementale et énergétique mondiales est due à la crise structurelle que connaît le modèle économique qui prévaut actuellement. Un ordre économique international plus juste et plus équitable s'impose d'urgence, fondé sur un nouveau modèle de développement capable d'éliminer les inégalités entre et dans les pays, d'éradiquer la pauvreté et de réaliser un développement en harmonie avec la nature. Une réforme de l'architecture financière internationale est donc essentielle. Il faut de nouvelles institutions qui, à la différence de celles de Bretton Woods, rendent une vraie image du monde moderne, répondent aux besoins des pays en développement et soient plus démocratiques, plus représentatives et plus ouvertes à de nouveaux modèles de développement.

75. Les engagements pris dans Action 21 : Programme d'action pour un développement durable, et dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable devront être réaffirmés avec force lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il faut donner une nouvelle impulsion au principe de souveraineté des États quant à leurs ressources naturelles, à celui des responsabilités communes mais différenciées et de responsabilité historique des pays développés, à la coopération internationale et au transfert de technologie et de ressources financières aux pays en développement. Les principaux objectifs de la

Conférence doivent être de parvenir à un accord sur la commune volonté d'éradiquer la pauvreté et de rétablir une relation harmonieuse avec la nature.

76. La délégation de M. Archondo est très inquiète à l'idée que les pays développés pourraient tenter de détourner l'économie verte au détriment des pays en développement. La Bolivie dira son opposition à toute proposition préconisant un environnementalisme de marché qui chercherait à encourager l'investissement privé dans les créations de la nature, à étendre REDD Plus au-delà de son contexte actuel ou à faire de l'eau un produit de base pour le bénéfice de sociétés privées. Le droit à l'eau est un droit fondamental de l'être humain dont la jouissance appartient à tous.

77. Le réchauffement de la planète n'est qu'un exemple de la manière dont l'impact de l'activité humaine au cours des 50 dernières années a commencé à dépasser la capacité d'adaptation de la Terre. Il faut donc que l'économie mondiale change de cap afin de rétablir l'équilibre de la nature et d'atténuer la gravité de l'impact de changements climatiques qui causent des ravages dans de nombreuses régions du monde et vont jusqu'à menacer la survie de la planète.

78. Il faut que la Conférence sur le développement durable réaffirme le Protocole de Kyoto et fixe des objectifs précis en phase avec les responsabilités historiques et les capacités des parties et avec les observations de la science. Il faut se pencher sur la question de l'écart entre ce qu'il faut réduire de pollution et ce que les pays se sont engagés à réduire afin de diminuer le plus possible le réchauffement de la planète et il faudrait s'entendre sur les mesures juridiquement contraignantes à appliquer contre les parties qui ne respecteraient pas les obligations que leur font la Convention sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto.

79. Les ressources que les pays développés fournissent pour permettre aux pays en développement de satisfaire aux objectifs de développement durable ne doivent pas provenir des mécanismes du marché ni, ce qui serait encore pire, de la création de bulles spéculatives. C'est pourquoi la Bolivie a proposé de mettre, sur les transactions financières internationales, une taxe qui servirait à établir un fonds pour le développement durable qui générerait un surcroît de ressources nouvelles stables pour le bénéfice des pays en développement. La participation à ce fonds serait

volontaire et ouverte aux pays développés comme en développement.

80. Compte tenu de la crise alimentaire actuelle, les Nations Unies devraient veiller, en y attachant un haut degré de priorité, à assurer la sécurité alimentaire dans les pays en développement, en particulier par un accroissement de la production alimentaire locale et la fourniture d'une aide aux petits exploitants. Les institutions financières devraient retirer leur soutien à la monoculture et mettre davantage de fonds à la disposition d'une diversification des cultures locales, laquelle est génératrice de résilience. Il faudrait agir aussi pour promouvoir la création d'entreprises sociales et publiques qui protègent la production alimentaire locale et pour soutenir le droit à une alimentation saine et nutritive et l'utilisation de semences d'origine locale et du savoir traditionnel.

81. **M. Diallo** (Sénégal) dit qu'une réforme des institutions économiques et financières internationales s'impose compte tenu de l'actuelle crise économique et financière, résultat du dysfonctionnement du système global de régulation et d'une insuffisance de coordination dans la coopération internationale. Il faut mettre en place un système de régulation financière fondé sur le contrôle de tous les agents financiers et élargir les cadres de concertation aux pays émergents et en développement – mesure qui n'a que trop tardé – afin de renforcer l'appropriation de décisions adoptées à l'unanimité. Il faut renforcer la surveillance des marchés financiers et freiner la spéculation, principalement par un meilleur contrôle du système de change. Il faudrait à cette fin encourager la coopération entre États. Il serait également utile d'instaurer un système de taxation des transactions financières internationales et d'identifier les organes de régulation internationale les plus appropriés pour prévenir et gérer les risques économiques et financiers.

82. Du fait de la crise alimentaire et de l'instabilité des marchés, les pays du Sud risquent d'avoir beaucoup de mal à atteindre les OMD pour 2015. Il faut donc mettre en place les structures pertinentes pour prendre en charge la régulation des marchés des produits de base afin de limiter la spéculation et de réduire le risque qui pèse en permanence sur le pouvoir d'achat des couches défavorisées dans les pays en développement.

83. La gouvernance économique mondiale devrait évoluer vers une gouvernance économique mondiale

qui serait aussi sociale. La réduction de la pauvreté est une responsabilité collective et elle appelle des techniques et des politiques plus adaptées. Le récent forum international de Dakar sur l'agriculture a jeté les bases d'une nouvelle gouvernance agricole mondiale.

84. L'environnement et les ressources naturelles sont des questions transversales et elles ont un large impact sur l'économie. La communauté internationale devrait œuvrer au respect des engagements pris lors de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment concernant la mise en œuvre d'un Fonds vert pour le climat, qui financera les transferts de technologie, l'adaptation aux changements climatiques et les efforts de lutte contre la déforestation pour le bénéfice des pays en développement. M. Diallo demande aux États Membres de faire prévaloir, lors de la dix-septième Conférence des Parties, dans les négociations relatives à la conclusion d'un nouvel accord pour après 2012 sur les changements climatiques, le même esprit de compromis qu'à Cancun.

85. S'agissant de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, la délégation de M. Diallo exhorte les États Membres et autres partenaires à privilégier une approche plus participative, à harmoniser les politiques et à œuvrer pour l'application effective des instruments pertinents, notamment le Plan-cadre stratégique décennal pour renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018).

86. La communauté internationale devrait aussi mettre en œuvre les engagements internationaux pris en matière de développement, notamment ceux qui concernent l'APD, la dette extérieure et le commerce qui ont été pris lors de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement. Une même détermination face aux défis environnementaux et aux contraintes qui obstruent la voie d'un développement durable devrait prévaloir dans les prochaines conférences des parties à la Convention des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que dans la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

*La séance est levée à 12 h 55.*